

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Généralités :

Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Confirmation de réservation :

La confirmation de réservation du client implique son adhésion sans réserve, aux présentes conditions générales de vente. **Toute réservation n'est confirmée qu'après retour du devis établi par Tristan PISTOLET, signé avec apposition de la mention "Bon pour accord" ET réception du chèque d'acompte (30 %).**

Garanties du nombre de personnes :

Le nombre exact de personnes devra être confirmé

Dix jours avant la prestation.

Ce sera ce nombre de personnes qui constituera la base minimale de facturation.

Conditions :

Tristan PISTOLET se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure, ou de cas fortuits, ou indépendants de sa volonté l'y contraignent. Dans ce cas Home Cocktail (Tristan Pistolet) remboursera l'intégralité de l'acompte.

Aucune commande ne sera prise en considération tant que l'acompte n'aura pas été perçu **30 % du montant total prévisionnel de la commande** seront demandés à titre d'acompte pour commander les marchandises.

Pour toute annulation faite à moins de **3 mois** de la date de la prestation, quelque soit la prestation, **l'acompte versé restera acquis.**

Pour toute annulation faite à moins de **10 jours** de la date de la prestation, quelque soit la prestation, **la moitié de la somme totale devra être réglée.**

Pour toute annulation faite à moins de **3 jours** de la date de la prestation, quelque soit la prestation, **la provision restera acquise et la somme totale devra être réglée.**

Modalités de paiement :

Lors de l'élaboration des devis, les auto-entrepreneurs ne sont pas assujetti à la TVA. Le client ne paiera donc pas de TVA.

Sauf accord contraire écrit, les règlements seront effectués ainsi :

Le Solde de la facture est payable **le jour même de la prestation**, soit par chèque, soit par virement dans **les 20 jours** suivant la facturation ou encore en espèce (pour ce mode de

règlement une attestation signée sera alors demandée au client).

Le taux de TVA est appliqué (non assujetti).

Les prix sont indiqués TTC.

À défaut de paiement à son échéance de tout ou d'une partie d'une facture, le montant impayé sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire égale à 15%.

Le défaut de paiement à l'échéance d'une facture rend toutes les factures immédiatement exigibles.

Recommandations :

L'assurance des lieux est expressément exclue lors de la prestation de l'entreprise "Tristan PISTOLET (Home Cocktail)", elle est laissée à la charge du client.

Tous frais de fonctionnement annexes demandés par le lieu de réception restent à la charge du client ainsi que les frais de location de matériel supplémentaire.

L'Hôte reste entièrement responsable du comportement des ses invités ceci est également valable pour les associations, les entreprises, et les clients ayant mis en place une prestation avec Tristan PISTOLET. Tristan PISTOLET se réserve le droit d'utiliser un éthylotest pour vérifier le taux d'alcoolémie des participants et ainsi faire une attestation refusant de faire participer la personne ou repartir en véhicule si elle à un taux

d'alcoolémie supérieur à 0.2gr/L de sang.

Garantie :

Tristan PISTOLET mettra tout en œuvre pour fournir les prestations commandées.

Si toute fois les produits ne seraient pas disponibles, Tristan PISTOLET utiliserait alors des produits de substitutions, le client serait en droit d'annuler la prestation sans règlement et sans remboursement de l'acompte versé.

Toute vaisselle manquante sera facturée selon le barème de location convenu lors de la réalisation du devis.

Pour toute location faisant l'objet d'un chèque de caution, celui-ci pourra être encaissé si une détérioration à été faite sur l'objet loué.

Le service :

Le service comprend l'installation, le service (1h30) sauf autre cas formulé, le débarrassage, le rangement, et, le nettoyage, l'aller et le retour du lieu de prestation si ceux-ci se trouvent dans la zone jaune, auquel cas le surplus par kilomètre serait de 0.50€ maximum.

« L'open bar » :

Comme précisé sur certains devis, un service en libre accès (« open bar ») est prévu, cependant nous n'accepterons pas de la part des invités qui une fois leur consommation servie reste au niveau du comptoir et gênerai par la même occasion l'accès aux autres invités. De plus un service « libre accès » n'est pas considéré comme libre, nous nous réservons le droit

de ne pas servir les personnes en cas de paroles, gestes ou comportements désagréable envers le personnel et autres invités, de plus si une consommation excessive et rapide de boissons est constatée nous pouvons refuser de servir. Le principe de « L'open bar » est une consommation maximum de 5 verres/ invités /h.